

DEMA 2024-2026
Les Jeudis de la démocratie alimentaire

Compte rendu du webinaire

« La démocratie alimentaire à Nantes Métropole : dix ans de PAT et l'expérience du Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation »

Laurent Comeliau, Responsable du pôle agriculture et alimentation,

Direction animation transition écologique, Nantes Métropole

Date : jeudi 8 octobre 2026 (9h30-11h)

Format : Webinaire / visio-conférence

Participants

- **Laurent Comeliau** – Intervenant (responsable du pôle agriculture et alimentation, Direction animation transition écologique, Nantes Métropole)
- **Markéta Šupkova** – Directrice de TDA – Territoires de Démocratie Alimentaire (introduction et animation), assistée de **Ramla Zouidi**, pour la co-animation et la facilitation de la phase questions-réponses

COMPTE RENDU DES ÉCHANGES

L'intervenant et son territoire

- **Nantes Métropole** : 24 communes, environ 685 000 habitants, dont la moitié à Nantes, et une croissance d'environ 10 000 habitants par an, qui accentue la pression foncière.
- Un tiers de la surface est agricole (31 %), deux tiers agricoles et naturels. Cette part a été maintenue depuis 10 à 15 ans grâce à une politique foncière ambitieuse.
- **245 exploitations**, dont la moitié en bio (contre un sixième en France), soit environ 30 % de la surface agricole. L'élevage bovin et laitier occupe 80 % des surfaces, aux côtés du maraîchage et de la viticulture.
- Enjeux agricoles : transmission, vieillissement des exploitants, arrivée de nouveaux profils souvent néo-urbains, et adaptation des cultures au changement climatique.
- Enjeux alimentaires : 80 % des achats en grande distribution, environ 10 % d'autonomie alimentaire, le deuxième marché d'intérêt national (MIN) de France, 42 000 repas servis chaque jour en restauration scolaire (38 % de bio en moyenne, 50 % à Nantes) et environ 4 500 emplois agricoles et agroalimentaires.
- **Laurent Comeliau** coordonne le pôle agriculture et alimentation de la métropole et a été partenaire de l'élaboration du guide TDA.

Le PAT de Nantes Métropole : une politique ancrée dans la durée

Une politique agricole antérieure au PAT

Nantes Métropole mène une politique agricole depuis une vingtaine d'années pour préserver l'agriculture face aux concurrences d'usage du foncier. Le PAT s'est appuyé sur la loi d'avenir de 2014 et sur le **Pacte de Milan**, signé en 2015. Il a été co-construit pendant deux ans avec environ **500 personnes et 150 structures**, puis adopté en octobre 2019 pour la période 2020-2030, sous la forme d'une feuille de route aux objectifs chiffrés.

Un dialogue régulier avec les partenaires agricoles

La métropole réunit tous les mois et demi la Chambre d'agriculture, le GAB, Terre de Liens et d'autres partenaires, notamment sur l'installation et la transmission. Selon les partenaires eux-mêmes, cet espace permet de **dépasser les postures syndicales** et de travailler au plus près des agriculteurs.

Des choix politiques affirmés

- Depuis 2021, **100 % des aides agricoles** (environ 120 000 € par an) sont réservées aux agriculteurs bio ou en conversion. Une cinquantaine d'agriculteurs ont été accompagnés en six ans.
- Un **diagnostic agricole** tous les cinq ans, mené avec la Chambre d'agriculture, en cours de renouvellement.
- Une **stratégie foncière agricole** adoptée en octobre 2023, avec des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) qui sanctuarisent les terres sur le long terme.

Des actions phares

- Économie alimentaire : une quinzaine de fermes urbaines soutenues, la **Maison des agricultures et de l'alimentation durable**, une carte interactive des producteurs et une coopérative d'activités et d'emploi alimentaire portée par l'ESS.
- Culture et gastronomie : partenariat avec le Voyage à Nantes et l'association **Les Bouillonnantes**, pionnière de la transition dans la restauration privée.
- Éducation : parrainage **ferme-école** et « Défis climat » (1 200 personnes accompagnées par an, dont 50 % ont choisi le parcours alimentation).
- Justice sociale : expérimentation de **caisses communes de l'alimentation**, inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation, et travail sur les **paysages alimentaires** pour réduire les déserts alimentaires.
- Environnement et filières : paiements pour services environnementaux, compensations agricoles collectives et coordination de l'approvisionnement local des cantines.

Trouver sa place en intercommunalité

Laurent Comeliau a souligné que l'intercommunalité doit sans cesse **sécuriser juridiquement son action** face aux compétences de la Région (agriculture, formation), du Département (espaces naturels) et des communes (social, restauration scolaire), en s'appuyant sur la loi d'avenir, la loi EGalim et la loi Climat et Résilience.

Le Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation (CMA)

Installé dès l'adoption du PAT, le CMA avait pour mission le **suivi évaluatif** de sa mise en œuvre. Il réunissait **22 membres** ayant tous contribué à l'élaboration du PAT, avec une recherche de parité et de diversité (organisations agricoles, consommateurs, institutions, recherche, CCI).

- Une quinzaine de séances entre 2020 et 2023, la durée ayant été prolongée d'un an en raison du Covid.
- Un agent dédié à temps plein pendant trois ans, avec l'appui des services communication et dialogue citoyen.
- Une **animation confiée à un prestataire externe** pour garantir la neutralité et la liberté d'expression des membres.

- Un **cadre contractuel** signé par les membres et la maire-présidente, précisant les droits et devoirs de chacun, dont l'accès à des données internes.

Le CMA a choisi de se concentrer sur environ la moitié du PAT : le volet agricole, l'accessibilité alimentaire et la déclinaison dans les assiettes. Son rapport, remis le 1er juin 2023, comportait **40 propositions**, auxquelles la métropole a répondu point par point dans une délibération d'octobre 2023. Certaines actions, comme la ferme-école, ont été lancées à la suite de ces travaux.

Enseignements

- **Une volonté politique d'accepter d'être challengé** : la collectivité s'engage à répondre, tout en laissant aux membres une réelle liberté.
- Un dialogue citoyen nantais très normé, qui facilite le travail mais est parfois critiqué pour sa rigidité.
- Le choix des élus d'arrêter le CMA entre 2023 et 2026 pour se concentrer sur les actions a créé un **vide** : les acteurs ont perdu de la visibilité sur le PAT. La Maison des agricultures et de l'alimentation durable a occupé cet espace en publiant un manifeste pour les élections municipales.

Le nouveau mandat : vers une révision du PAT

Dans une continuité politique, les élus ont réaffirmé plusieurs engagements : sécurité sociale de l'alimentation, réflexion sur une compétence alimentation métropolitaine, circuits courts, eau, lutte contre l'artificialisation, PSE et rôle du MIN. **Nouveauté** : la ville de Nantes se dote de sa propre politique alimentaire, plus sociale et tournée vers la démocratie alimentaire de proximité, tandis que la métropole garde l'approche filière et la révision du PAT pour 2030-2040.

Le pôle a engagé une cartographie des écosystèmes d'acteurs sur quatre dimensions : économie, production agricole, restauration scolaire et accessibilité alimentaire.

Les questions ouvertes

- Quelle intensité démocratique, et faut-il recréer une instance de type CMA ?
- Quelle place pour les nouveaux acteurs, comme la Maison des agricultures et de l'alimentation durable ?
- Quels moyens dédier ? Pour Laurent Comeliau, la démocratie alimentaire est une **ingénierie professionnelle** qui suppose des moyens réels.
- Quelle articulation entre démocratie de projet et démocratie stratégique, et entre habitants (échelle communale) et acteurs représentatifs (échelle métropolitaine) ?
- Quel niveau de concertation pour la révision du PAT 2030-2040 ?

Les échanges avec les participants

« Comment le service est-il organisé en interne ? »

Le pôle agriculture et alimentation compte **sept personnes** et travaille en transversalité : un **référent transition alimentaire** à la direction du développement économique suit l'aval de la filière (transformation, logistique, distribution, projet d'abattoir, légumerie), une personne est dédiée au gaspillage alimentaire à la direction des déchets, et un référent transition écologique est présent dans chacun des **six pôles de proximité**. L'organisation est en cours d'évolution.

« Comment concilier le poids de la grande distribution et la faible autonomie alimentaire avec l'ambition d'un nouveau modèle ? »

L'objectif affiché est de **doubler l'autonomie alimentaire**. Laurent Comeliau a toutefois invité à relativiser cette notion : la métropole ne pourra jamais s'approvisionner sur son seul périmètre. Le local s'entend plutôt dans un rayon d'environ **150 km**, dans une logique d'**alliance des territoires** pour ne pas « siphonner » les ressources des territoires voisins. L'enjeu est surtout de sécuriser les approvisionnements en cas de crise, comme l'a montré le Covid.

« Le PAT est-il réorienté face au changement climatique ? »

Le plan climat a été révisé en intégrant fortement l'agriculture et l'adaptation. L'été 2026 a été un « test grandeur réelle » : visites d'une dizaine d'exploitations avec les élus, groupe de travail sur les besoins

d'urgence et de long terme, et aides d'urgence en préparation en complément de celles de l'État, notamment pour les **maraîchers** confrontés au manque d'eau. Les questions sur la caisse commune de l'alimentation feront l'objet de ressources complémentaires.

« Comment les propositions du CMA se traduisent-elles en décisions ? »

Le processus est formalisé : remise du rapport en juin 2023, puis **délibération du conseil métropolitain** en octobre 2023, accompagnée d'une annexe répondant aux 40 propositions. Les réponses étaient de nature variable : hors compétence, déjà en cours, ou nouvelle action engagée. Le CMA a aussi permis des ajustements au fil de l'eau.

« Comment reconnaître la participation comme un résultat à part entière ? »

Pour Laurent Comeliau, ces questions sont **cycliques** et souvent calquées sur les mandats : on alterne entre une approche « méta », à l'échelle du système alimentaire, et une démocratie de projet, plus opérationnelle. Il juge aujourd'hui **indispensable de revenir à une vision d'ensemble**, tout en tenant compte de la tension entre démocratie représentative et participative.

Conclusion

Le témoignage de Nantes Métropole montre qu'une collectivité pionnière, dotée de moyens importants et d'une longue culture du dialogue, trouve la pertinence dans la remise en question périodique de son action. Laurent Comeliau a formulé plusieurs recommandations :

- prendre le temps, surtout en début de mandat, de s'inspirer d'autres expériences et de se réinterroger
- « changer de regard », selon la formule de Marcel Proust, en faisant un pas de côté pour faire mieux, sans inventer pour le plaisir d'inventer ;
- rester humble et modeste face à « l'éternel recommencement » de la démocratie alimentaire, lié au renouvellement des équipes et des acteurs.

Markéta Šupkova a conclu en rappelant que la démocratie alimentaire repose sur **deux jambes** : le droit à l'alimentation et la justice sociale d'une part, la co-construction et le dialogue territorial d'autre part.

Le cadre : projet DEMA et démocratie alimentaire

Ce webinaire, sixième du cycle « Jeudis de la démocratie alimentaire », s'inscrit dans le format « Parole de pionniers ». Comme le précédent, il a été conçu de façon interactive, avec un temps de questions à la fin de chaque séquence.

En introduction, Markéta Šupkova a rappelé les raisons d'être du cycle : réaffirmer la pertinence de la co-construction comme méthode de design des politiques publiques ; montrer qu'elle fonctionne déjà et transforme durablement les pratiques professionnelles et les politiques agricoles et alimentaires locales ; soutenir les démarches d'intelligence collective pour leur dimension d'aventure humaine ; et démontrer que les collectivités, notamment à travers les PAT, s'engagent déjà sur ces sujets.

Le projet DEMA (2024-2026)

- Le guide ANPP-TDA « Pour des territoires de démocratie alimentaire, co-construire son Projet alimentaire territorial » a été élaboré avec plusieurs territoires ressources, dont **Nantes Métropole**, et avec le soutien du ministère de l'Agriculture.
- Il est actuellement testé sur trois territoires pilotes : **Grand-Orly Seine Bièvre** (Île-de-France), **Cœur Côte Fleurie** (Normandie) et **Haute-Corrèze Communauté** (Nouvelle-Aquitaine). Un webinaire de restitution est prévu d'ici la fin de l'année.

La démocratie alimentaire

Elle est définie comme une **approche systémique** des enjeux agricoles et alimentaires, favorisant **le pouvoir d'agir des acteurs locaux** et proposant un cadre d'action collective pour imaginer un système alimentaire durable. Ce n'est pas un but en soi mais une méthode de travail : partager équitablement les

efforts de la transition suppose un dialogue territorial vivant, respectueux des contraintes de chaque partie prenante.

Ressources et prochains rendez-vous

- Guide ANPP-TDA, 2024 : Pour des territoires de démocratie alimentaire, co-construire son Projet alimentaire territorial.
- Supports de présentation de Nantes Métropole et rapport du CMA (2023), diffusés avec la synthèse.
- **Prochain rendez-vous : jeudi 22 octobre 2026 à 9h30**, format « Nourrir l'esprit » : **Léa Gallois** (Institut Alinsky) sur la démocratie d'interpellation.
- Replays du cycle JDA disponibles sur la chaîne YouTube Jeudis de la démocratie alimentaire : https://www.youtube.com/@CommunicationCycleJDA
- **Contact :** TDA – bonjour@democratiealimentaire.fr · www.democratiealimentaire.fr